

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

21 septembre 2008

Présents : Raymond GAGNE, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Yves GIRE, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusés : Raphaël ALLIRAND et Jean GIBERT.

Début de séance 10 h

- **Signatures des Registres de Délibération**

Signature des registres des délibérations du 4 août 2008.

- **Hall de la Mairie**

Choix de couleurs : Sol : gris foncé porphyre n°150, standard,
Faïence toilettes vert 5583

- **Délibération convention Conseil Général pour téléphonie mobile**

Le Conseil Général paye une redevance à la Commune de Moudeyres pour l'implantation de l'antenne à Chambrouille.

Un tour de table permet de constater que « l'arrosage » de l'antenne ne couvre pas toute la commune, en particulier il n'y a pas de réseau à La Vialette, et un faible signal à Aspierre et au Gachas.

- **Délibération adhésion 2008 Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune de Moudeyres à l'Office de Tourisme. Cette adhésion permet en particulier de favoriser la location des gîtes, qui sera proposée sur les brochures et sur le site internet et devrait permettre des rentrées financières supplémentaires.

Florine Lambert est venue faire des photos des gîtes qui sont visibles sur le site :

<http://www.jeuneloiremezenc.com/>

- **Repas des anciens**

Le repas des Anciens est fixé au **dimanche 5 octobre 2008**, à La Randonnée. Paul Chanal (lui même tout jeune ancien !) représentera le Conseil Municipal.

- **Aide financière aux Ecoles**

Les Communes doivent participer aux frais de scolarité des enfants de la Commune scolarisés à l'extérieur (d'autant plus qu'à Moudeyres il n'y a pas d'école !)

Jusqu'à aujourd'hui la Commune de Laussonne se chargeait de ces frais !

Depuis la rentrée 2 enfants de Moudeyres sont scolarisés à Saint Dominique au Monastier qui demande la participation de la Commune.

Cette situation nouvelle pose plusieurs questions de fond : le principe de la participation à ces frais, l'éventualité d'un traitement différencié entre l'enseignement public ou privé, le mode de calcul de ces frais : ces frais sont-ils établis par la Commune qui reçoit, ou bien par la Commune d'où dépendent les enfants, ou bien est ce l'Ecole qui décide ?

Il semblerait que les communes ne donnent pas la même somme ...

Le Conseil Municipal donne son accord pour le principe d'une participation à ces frais mais ne décide pas aujourd'hui du montant.

Marie Pointeau se renseignera auprès de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et Raymond Gagne auprès de Pierre Gentes.

- **Logements à l'entrée de Moudeyres**

Le Permis de Construire a été déposé le 9 septembre 2008. La réponse sera rendue d'ici 2 mois. Le projet a été évalué à 456 000€. L'estimation précédente était de 314 000 € en 2003. Ce sont principalement le parement en pierres et les abords qui provoquent le surcoût. *Voir courrier de Frédéric Gory (de l'OPAC) en pièce jointe.*

Cette majoration oblige à prévoir un nouveau plan de financement.

Les subventions de la Région ne seront accordées que si les travaux démarrent avant le 1^{er} décembre !

Pour rappel : la Commune est maître d'ouvrage, l'appellation « logements sociaux » permet, par l'intermédiaire de l'OPAC, d'obtenir des subventions

Le Conseil Général a refusé l'installation du panneau de droit de passage et la limitation de vitesse à 50 Km/h au Sagnas.

- **Nouvelles commissions à la CCPM (Communauté de Communes du Pays du Mézenc)**

De nouvelles commissions ont été mises en place au sein de la Communauté de Communes, des délégués communaux sont désignés pour en faire partie.

Voir tableau joint.

- **Questions diverses**

Maisons fleuries

La remise des prix aura lieu le **dimanche 26 octobre à 11 h** à La Mairie (salle du haut) ou bien à l'Assemblée, avec la présence du jury et des personnes concernées. La remise d'un mot dans les boîtes aux lettres va être organisée afin d'inviter l'ensemble de la population à cette manifestation.

Il faut prévoir un apéritif et la réservation du vidéo projecteur de la Communauté de Communes pour la projection d'un diaporama.

Travaux avant l'hiver

Il est prévu de faire venir JP Ponce de St Martin de Fugères pour procéder à « l'éparage » sur les bords des chemins communaux : vers le Moulinou, l'Aubépin (Suchas) et vers le Cimetière.

Travaux de voirie

L'étude et les devis concernant le Pont de Faurie n'avancent pas (ce pont étant également sur la Commune de St Front).

Les abords du Moulinou sont également à réétudier, et à La Vialette il faudrait élaguer quelques arbres.

Intervention de « la brigade verte »

Les employés de la CCPM doivent intervenir encore 2 fois, différents travaux sont envisagés :

- nettoyer le Cimetière,
- nettoyer correctement les caniveaux (enlever les mauvaises herbes qui y poussent),
- couper les arbres derrière la Mairie,
- supprimer l'arbre qui pousse derrière une grille de l'Eglise dans la cour des petits gîtes,
- raccourcir la haie de Marie Couriol.

Emplacement de la « vache »

La stèle du Fin gras représentant une vache stylisée est jugée esthétique. Sa mise en valeur est importante pour bien présenter l'une des richesses de la commune et montrer l'appartenance de Moudeyres à une démarche collective de valorisation de nos produits locaux.

Par contre elle devrait être changée de place ; plusieurs emplacements sont à envisager :

- devant la Randonnée,
- à droite de la boîte aux lettres,
- juste après le transformateur,

Raymond Gagne propose que l'on revoie ce dernier emplacement, à l'entrée du village.

Un conseil et un devis seront demandés à Pierre Gimbert pour faire un muret en pierres.

Information VTT

La CCPM prévoit une Base VTT aux Etables avec des parcours à travers la CCPM. Cette démarche permettra de valoriser la commune auprès des touristes du plateau.

Facture de Pierre Gimbert

La facture des différents travaux effectués par Pierre Gimbert s'élève à 4491,26 €.

Mise en accessibilité du gîte communal du Presbytère (celui de droite)

Les travaux coûteraient assez chers et il n'y aurait pas de subventions, la pièce est un peu petite et le gîte ne serait plus classé.

Voir courrier joint.

Fin de séance 12 h